

JEFERCO  
138, rue de la Louvière  
59800 LILLE  
Tél. : 06 70 20 32 99  
Courriel : JEFERCO@wanadoo.fr

PREFECTURE DU NORD  
Direction de la Coordination des  
Politiques Interministérielles  
Bureau des Installations classées pour la  
protection de l'environnement  
12, rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59 039 Lille cedex

A l'attention de Monsieur Le Préfet

Objet : Demande d'autorisation environnementale pour une unité de production de granulés bois  
JEFERCO à ANOR (59)

Monsieur Le Préfet.

Lille, le 7 mai 2018

Par la présente, j'accuse réception de l'avis délibéré de la mission régionale Hauts-de-France sur le projet de la société JEFERCO SAS de création d'une unité de production de granulés de bois à ANOR (59).

La mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France recommande dans son avis :

- La prise en compte du ru au titre de la continuité écologique.
- La prise en compte des impacts cumulés sur la ressource en bois c'est à dire du conflit d'usage ;
- D'actualiser l'analyse bibliographique des sites Natura 2000 (analyse des DOCOB) et d'analyser les impacts éventuels du projet sur les espèces dont l'aire d'évaluation recoupe le site

Vous trouverez, ci-après, mes réponses.

### I. Ru et continuité écologique

Concernant les impacts du projet sur le maillage écologique du site, dont le ru qui le traverse, JEFERCO apporte les éléments de réponse suivants :

- Le ru présent sur le site d'étude est situé sur la bordure sud-est de l'emprise de l'usine. Il part de la zone déjà aménagée et rejoint le ruisseau de Saint-Laurent (cf. figure 57 Réseau hydrologique aux abords immédiats du projet - partie II de la demande d'autorisation environnementale).
- Ce ru a une longueur inférieure à 250 mètres.
- Le projet d'usine ne modifiera pas le tracé ni le débit ni le profil du ru, le seul aménagement porte sur le passage du ru sous les voies ferrées via un ouvrage adapté, dimensionné à cet effet (longueur inférieure à 10 mètres), notamment sans modification du profil ou du débit.

- Lors du diagnostic complémentaire réalisé par TAUW en 2017 (cf. annexe 8 de la demande d'autorisation environnementale), le ru était asséché et ne présentait pas de végétation associée.
- Par ailleurs, les travaux, y compris ceux de construction de l'embranchement ferré veilleront à ne pas impacter le lit du ru présent en limite est du site (Disposition A5-5 : Respecter l'hydromorphologie des cours d'eau lors de travaux – SDAGE - partie II de la demande d'autorisation environnementale).

En conclusion, la continuité écologique (faible à modérée) du ru sera totalement préservée.

## **2. Conflit d'usage**

En réponse à la recommandation de l'autorité environnementale portant sur une analyse des projets de même nature utilisant les mêmes ressources forestières, JHFERCO apporte les éléments de réponse suivants :

- Pour le bois de trituration ou BIBE, l'approvisionnement prévu est à plus de 95% constitué de feuillus (cf. plan d'approvisionnement – partie II de la demande d'autorisation environnementale), le reste c'est à dire moins de 5% est constitué de résineux. Or, les grosses installations de fabrication de granulé utilisent essentiellement du résineux ou de la sciure ce qui ne sera pas le cas pour le projet d'usine à ANOR.
- La disponibilité régionale de bois de second choix d'industries et énergie (BIEE) ou de trituration est importante. Le prélevement annuel nécessaire (128 500 tonnes /an) pour l'usine représente moins de 3% de cette disponibilité annuelle (cf. Prélèvement de bois vert d'origine forestière – partie II de la demande d'autorisation environnementale).
- Une des particularités du projet d'ANOR consiste à utiliser du bois recyclé dans la composition du granulé selon un process protégé par un brevet.
- L'usage de bois recyclé n'impacte pas la ressource forestière.
- Régionalement, il n'existe pas d'usine et/ou de projet de même nature ayant le même type d'approvisionnement que celui d'usine à ANOR.

En conclusion, compte tenu des éléments ci-dessus, il n'y a aucun conflit d'usage et l'impact sur la ressource forestière peut être qualifiée de négligeable.

## **3. Actualisation des données relatives aux sites Natura 2000**

- Site ZPS FR3112001 « Forêt, Bacage, Etangs de Thiérache »  
Le DOCOB n'était pas disponible lors de l'étude Rainette de 2013.  
Les objectifs définis dans le DOCOB figurent en annexe 1.
- Site ZPS FR2212004 « Forêt de Thiérache : Hirson et Saint-Michel »  
Le DOCOB n'était pas disponible lors de l'étude Rainette de 2013.  
Les objectifs définis dans le DOCOB figurent en annexe 2.
- Site ZSC FR3100511 « Forêts, Bois, Etangs et Bacage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor »  
Le DOCOB était disponible lors de l'étude Rainette de 2013, qui en présente les éléments. Toutefois il apparaît que ce document ne devait pas être le définitif dans la mesure où le site <http://www.banque-de-france-developpement-durable.fr/>?Reseau-des-sites-Natura-2000-fermes-et-muliers mentionne une période de consultation du public sur ce document du 21/07/2016 au 11/08/2016 (le DOCOB lui-même n'est pas daté).

Les objectifs définis dans le DOCOB figurent en annexe 3.

\* Site SIC FR2200386 « Massif forestier d'Hirson »

Le DOCOB a été élaboré par l'Office National des Forêts en 2008, l'étude Rainette de 2013 en présente les éléments.

Le DOCOB n'a pas évolué.

\* Site BE32039 « Vallées de l'Oise et de la Wartoise »

Le DOCOB n'était pas disponible lors de l'étude Rainette de 2013.

Nous n'avons pas trouvé de DOCOB pour ce site.

\* Site BE32037 « Massifs forestiers entre Momignies et Chimay »

Le DOCOB n'était pas disponible lors de l'étude Rainette de 2013.

Nous n'avons pas trouvé de DOCOB pour ce site.

4. Impacts du projet sur les oiseaux du site Natura 2000 n°FR3112001 et les espèces du site n°FR3100511 présentes sur le territoire communal.

\* Oiseaux du site n°FR3112001

Le site est susceptible de constituer une zone de nourrissage et/ou de nidification pour certaines espèces (pic grêche écorcheur, pics, certains rapaces, grande aigrette).

Le projet n'a pas décelé d'impact sur la cigogne noire, espèce emblématique du site.

Les besoins de la pic grêche écorcheur se concentrent sur le maintien des haies et des prairies de fauche. Le projet inclut la restauration et la création de haies, mais se traduit par la destruction de surfaces de prairies.

\* Espèces du site n°FR3100511

Il est difficile, compte tenu des données disponibles d'identifier les espèces présentes ou potentiellement présentes sur le territoire d'ANOR.

Compte tenu des milieux fréquentés, il apparaît toutefois que le site présente peu d'interactions potentielles avec les espèces d'intérêt communautaire recensées dans le site NATURA 2000. Il s'agit pour l'essentiel des chiroptères ; nous renvoyons à la partie correspondante du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

JEAN-FRANCOIS SASADO  
38 rue de la Louvière  
59000 LILLE  
RCB Lille 518 036 755

**OBJECTIFS DOCOB**

**ZPS FR3112001**

JEPERCO SAS - RCS LILLE - SIRET : 518 836 065 000 14  
Siège Social : 138 rue de La Louvière - 59800 Lille

---

**ZONE DE PROTECTION SPECIALE  
FR 3112001  
« Forêt, bocage et étangs de Thiérache »**

---

**-5-**

**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET OBJECTIFS OPERATIONNELS**

---

---

## Sommaire

---

<i>Chapitre 1 : Les objectifs de développement durable .....</i>	<i>3</i>
1. <i>Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ? .....</i>	<i>3</i>
2. <i>Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ? .....</i>	<i>3</i>
3. <i>Les objectifs de développement durable définis pour le Docob de la ZPS FR3112001 ....</i>	<i>4</i>
<i>Chapitre 2 : Les objectifs opérationnels .....</i>	<i>5</i>
1. <i>Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ? .....</i>	<i>5</i>
2. <i>Les objectifs opérationnels définis pour le Docob de la ZPS FR3112001 .....</i>	<i>5</i>

---

## **Chapitre 1 : Les objectifs de développement durable**

---

### **1. Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ?**

Le Code de l'environnement, dans son article R414-11, en donne la définition suivante : « les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Les objectifs de développement durable fixent les lignes directrices de la gestion sur le site à long terme. Ils sont valables aussi longtemps que les enjeux de conservation associés sont d'actualité.

### **2. Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ?**

Les objectifs de développement durable doivent :

- Être en adéquation avec la finalité du réseau Natura 2000 : « le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire » ;
- Tenir compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense locales. Toutefois, les objectifs de développement durable ne répondent pas directement aux enjeux socio-économiques et culturels. Ils peuvent contribuer à les satisfaire seulement dans la mesure où ils n'ont pas d'impact négatif sur les habitats naturels et les espèces concernées par le site Natura 2000 ;
- Cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire (ex : plan de gestion de réserve naturelle, SAGE, charte de PNR...) ;
- Respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site (SOUHEZ H & al. 2009).

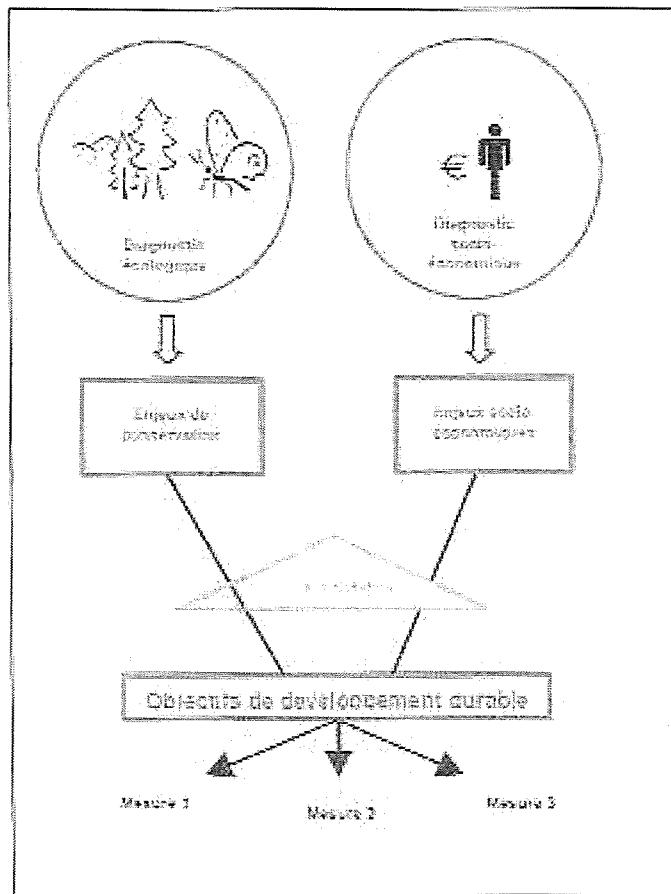


Figure 1 Schéma conceptuel d'un document d'objectifs Natura 2000 (ATEN, 2011)

### 3. Les objectifs de développement durable définis pour le Docob de la ZPS FR3112001

En tant qu'opérateur du site Natura 2000, le SMPNRA a identifié des objectifs de développement durable, proposés et débattus lors de la troisième session de groupes de travail, en date du 10 juillet 2012 (cf. Annexe 2 : « Compte-rendu des groupes de travail pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR3112001 « Forêt, bocage et étangs de thiérache »» du 10 juillet 2012). Les cinq objectifs de développement durable suivants ont été validés par le comité de pilotage le 19 septembre 2012 :

1. Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.
2. Préserver des zones de quiétude permettant aux oiseaux d'assouvir leurs besoins physiologiques et limiter les causes de mortalité anthropiques.
3. Soutenir un développement économique compatible avec les objectifs de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS.
4. Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation de la ZPS.
5. Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats.

---

## **Chapitre 2 : Les objectifs opérationnels**

---

### **1. Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ?**

Les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable, ils orientent l'action et la définition des mesures de gestion à mettre en place. Les objectifs opérationnels ont une visée à court et moyen termes. Ils pourront, si nécessaire, être adaptés au bout des deux périodes triennales d'animation, lors de l'évaluation du document d'objectifs.

### **2. Les objectifs opérationnels définis pour le Docob de la ZPS FR3112001**

Toujours dans l'optique d'une élaboration concertée du Docob, les objectifs opérationnels ont été proposés, débattus et ajustés lors de groupes de travail, selon les mêmes modalités que pour les objectifs de développement durable.

*A. Les objectifs relatifs à la conservation des espèces et la gestion de leurs habitats.*

Milieux concernés	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Milieux forestiers	OP 1.1 : Assurer l'équilibre des classes d'âge.  OP 1.2 : Diversifier les traitements sylvicoles et les structures en favorisant le sous-étage.  OP 1.3 : Diversifier les essences feuillues incidgées.  OP 1.4 : Préserver les arbres porteurs de nids occupés ou de loges.  OP 1.5 : Favoriser la stabilité de la structure forestière autour des aires de réification occupées.  OP 1.6 : Favoriser le maintien d'arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité.  OP 1.7 : Maintenir des arbres servisseurs ou morts ("secs") sur pied et du bois mort au sol, choisis de manière à ne pas faire de sacrifice économique important.  OP 1.8 : Eviter les traitements phytosanitaires, forêts hers et milieux ouverts en favorisant les îlots et étages.	Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Milan noir, Pic noir, Pic mar.	Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir, Pic noir, Pic mar.
	OP 1.9 : Améliorer la transition entre milieux forestiers et milieux ouverts en favorisant les îlots et étages.	Bondrée apivore.	Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir, Pic mar, Pic noir.
	OP 1.10 : Encourager les pratiques sylvicoles limitant le tassemant des sols.		

Milieux concernés	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
		OP 2.1 : Préserver et restaurer des milieux herbacés favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire.	Bonhôtee apivore, Engoulevent d'Europe, Bousard Saint-Martin, Pic noir, Pie-grièche écorcheur.
		OP 2.2 : Maintenir la pression de prédation en régulant les populations d'espèces prédatrices chassables et nuisibles.	Engoulevent d'Europe, Bousard Saint-Martin.
		OP 2.3 : Adapter les calendriers de tauche et de broyage.	Bonhôtee apivore, Engoulevent d'Europe, Bousard Saint-Martin.
Milieux forestiers	ODD 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.	OP 2.4 : Maintenir quelques perchoirs,	Bousard Saint-Martin.
		OP 2.5 : Eviter les traitements phytosanitaires.	Bonhôtee apivore, Engoulevent d'Europe, Bousard Saint-Martin, Pic noir, Pie-grièche écorcheur.
		OP 2.6 : Créer, restaurer, gérer des mares forestières.	Cigogne noire.

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Milieux prairiaux	ODD 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.	OP 3.1 : Préserver les meilleurs prairiaux pour les oiseaux d'intérêt communautaire.  OP 3.2 : Restaurer des meilleurs prairiaux moyennant un effort renouvelé.	Aigrette garzette, Bondrée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aligrette, Grue cendrée, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.
	OP 3.3 : Favoriser les pratiques extensives de gestion des meilleurs prairiaux.		Aigrette garzette, Bondrée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Grande Aligrette, Grue cendrée, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.
	OP 3.4 : Maintenir les éléments paysagers favorables aux oiseaux: haies, arbres et buissons épiphytes éoliés.		Aigrette garzette, Bondrée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Grand-Duc d'Europe, Grande Aligrette, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.
	OP 3.5 : Diversifier les structures de la haie.		Aigrette garzette, Bondrée épivore, Cigogne noire, Grand-Duc d'Europe, Grande Aligrette, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.

Milieux concernés	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
		OP 4.1 : Préserver les milieux herbacés hygrophiles favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire.	Aigrette garzette, Bondrée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aligrette, Grue cendrée, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.
		OP 4.2 : Restaurer des milieux herbagés hygrophiles moyennement à fortement embroussaillées.	Aigrette garzette, Bondrée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aligrette, Grue cendrée, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.
		OP 4.3 : Favoriser les pratiques extensives de gestion des milieux herbacés hygrophiles, position des milieux herbacés hygrophiles.	Aigrette garzette, Bondrée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aligrette, Grue cendrée, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.
Milieux herbacés hygrophiles.	OND 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.	OP 4.4 : Maintenir les éléments paysagers favorables aux oiseaux: haies, arbres et buissons épineux isolés.	Aigrette garzette, Bondrée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Grand-Duc d'Europe, Grande Aligrette, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.
		OP 4.5 : Diversifier les structures de la haie.	Aigrette garzette, Bondrée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Grand-Duc d'Europe, Grande Aligrette, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Milieux aquatiques	<p>ODO 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.</p> <p>OP 5.1 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique et biologique des étangs, des cours d'eau et du bassin versant.</p> <p>OP 5.2 : Améliorer la qualité de l'eau.</p>	<p>OP 5.1 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique et biologique des étangs, des cours d'eau et du bassin versant.</p> <p>OP 5.2 : Améliorer la qualité de l'eau.</p>	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Cigogne noire, Cygne chanteur, Harle piette, Guifette noire, Grande Aligrette, Grue cendrée, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pygargue à queue blanche, Sterne naine, Sterne pierregarin,
	<p>OP 5.3 : Disposer de zones d'eau peu profondes favorables à l'alimentation des oiseaux d'intérêt communautaire.</p> <p>OP 5.4 : Préserver voire restaurer les sites de nidification des oiseaux d'intérêt communautaire.</p> <p>OP 5.5 : Renforcer et diversifier la ripisylve.</p>	<p>OP 5.3 : Disposer de zones d'eau peu profondes favorables à l'alimentation des oiseaux d'intérêt communautaire.</p> <p>OP 5.4 : Préserver voire restaurer les sites de nidification des oiseaux d'intérêt communautaire.</p> <p>OP 5.5 : Renforcer et diversifier la ripisylve.</p>	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Cigogne noire, Grande Aligrette, Guifette noire, Harle piette, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pygargue à queue blanche, Sterne naine, Sterne pierregarin,
	<p>OP 5.6 : Disposer d'une ressource scolaire diversifiée.</p>	<p>OP 5.6 : Disposer d'une ressource scolaire diversifiée.</p>	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Cigogne noire, Grande Aligrette, Grue cendrée, Guifette noire, Harle piette, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pygargue à queue blanche, Sterne naine, Sterne pierregarin,

**b. Les objectifs relatifs à la préservation de zones de quiétude et la limitation des sources de mortalité anthropiques.**

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Tous les milieux	ODD 2 : Préserver des zones de quiétude permettant aux oiseaux d'assurer leurs besoins physiologiques et limiter les causes de mortalité anthropiques.	OP 6.1 : Éviter les perturbations intentionnelles des oiseaux sur leurs sites de reproduction et disposer d'un aménagement suffisant de sites favorables à leur alimentation et/ou repos.	Aigrette garzette, Ballbuzard pêcheur, Bonhôte apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guifette noire, Haine piéte, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des quondts, Sterne naine, Sterne pierregarin.
Tous les milieux	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
	ODD 3 : Soutenir un développement économique compatible avec les objectifs de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS.	OP 7.1 : Développer des filières économiques valorisant les pratiques compatibles avec la conservation des oiseaux et de leurs habitats.	Aigrette garzette, Ballbuzard pêcheur, Bonhôte apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guifette noire, Haine piéte, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des genets, Sterne naine, Sterne pierregarin.
		OP 7.2 : Diversifier les sources de revenus pour les acteurs locaux contribuant à la conservation des oiseaux et de leurs habitats.	

D. Les objectifs relatifs à la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Tous les milieux	ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation de la ZPS.	OP 8.1 : Mettre en place un plan de communication.  OP 8.2 : Accompagner les acteurs locaux dans la réflexion et l'amélioration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats.	Aligrette garzette, Ballbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guifette noire, Harle plieuse, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pilemar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des Genêts, Sterne râine, Sterne pierregarin.

**E. Les objectifs relatifs à la connaissance des espèces et de leurs habitats.**

Niveau concerné	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Tous les milieux	ODD 5 : Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats,	OP 9.1 : Réaliser le suivi écologique et l'évaluation des opérations de gestion.	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Bondrée aipivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pâleterin, Grand-Duc d'Europe, Grande Algarette, Grue cendrée, Guifette noire, Héron piette, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin,
	ODD 5 : Améliorer la localisation et la caractérisation des habitats de nidification,	Op 9.2 : Améliorer la localisation et la caractérisation des habitats de nidification,	Bondrée aipivore, Cigogne noire, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur,
	OP 9.3 : Identifier les sources de perturbation sur la ZPS.	OP 9.3 : Identifier les sources de perturbation sur la ZPS.	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Bondrée aipivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pâleterin, Grand-Duc d'Europe, Grande Algarette, Grue cendrée, Guifette noire, Héron piette, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin,
		Op 9.4 : Inventorier la richesse piscicole des plans d'eau de la ZPS, identifier et quantifier les facteurs défavorables et proposer un programme d'actions.	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur d'Europe, Grande Algarette, Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe, Sterne naine, Sterne pierregarin,

## **OBJECTIFS DOCOB**

**ZPS FR2212004**

JEFERICO SAS - RCS Lille - SIRET : 518 836 468 000 14  
Siège Social : 138, rue de la Longivière - 59800 Lille

---

## V. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

Afin d'assurer une cohérence entre les différents Documents d'Objectifs, trois objectifs de développement durable sont préalablement définis :

- Objectif 1 : Mener des actions de restauration et/ou de gestion des espèces justifiant la désignation du site et de leurs habitats.

- Objectif 2 : Suivre l'évolution des espèces justifiant la désignation du site et de leurs habitats.

- Objectif 3 : Sensibiliser et/ou communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de biodiversité associés.

Sur cette base, des objectifs opérationnels sont définis à l'échelle du DOCOB. Ces objectifs opérationnels détaillent les objectifs de développement durable, en présentant les types d'action à mettre en œuvre pour les atteindre. Ils sont déclinés par espèce.

### V. 1. Objectifs opérationnels par espèce déclinant l'objectif de développement durable

n°1 : Mener des actions de restauration et/ou de gestion des espèces justifiant la désignation du site et de leurs habitats.

- a) Objectif opérationnel 1.1 : préserver et améliorer la qualité des habitats forestiers.
- b) Objectif opérationnel 1.2 : préserver et améliorer le bocage.
- c) Objectif opérationnel 1.3 : préserver et améliorer les plans d'eau et cours d'eau.
- d) Objectif opérationnel 1.4 : favoriser la nidification.

Tableau 85 : Actions par espèce pour les objectifs opérationnels de restauration et/ou de gestion des espèces

N°	Actions	Espèce(s) concernées												
		Ballon d'Autour	Grand duc	Busard des marais	Chevalier barbu	Cygnoyeau	Engoulevent bleu	Gélinotte des bois	Grive des bois et d'Eurasie	Pie noire	Pie noir	Truite de rivière	Salpicier pélican	Epervier à longue queue
1.1.1	préserver l'utilisation durable de la forêt	x												
1.1.2	récupérer des zones de landes	x	x			x								
1.1.3	recréer des zones de fourrés						x							
1.1.4	ne pas réhabiliter les petits vides entre forestiers						x							
1.1.5	éviter les plantations mono spécifiques de résineux						x							
1.1.6	préserver des peuplements de vieux bois							x	x	x				
1.1.7	conserver des arbres âgés et arbres morts								x	x				
1.1.8	conserver/recréer les marais et prairies humides			x	x					x				
1.2.1	conserver un bocage adapté									x				
1.2.2	recréer des haies									x				
1.2.3	péter de façon extensive les prairies humides			x	x					x				
1.2.4	préserver de façon extensive les prairies humides													

1.2.5	initier une démarche de concertation pour une protection réglementaire des basses									X			
1.2.6	favoriser la prise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.3.1	conserver les plans d'eau	X											
1.3.2	conserver la qualité piscicole	X			X	X			X				X
1.3.3	améliorer la qualité de l'eau par la suppression des rejets								X				X
1.3.4	améliorer la qualité des berges des cours d'eau par la mise en défend								X				X
1.4.1	gérer de façon pertinente les allées forestières (conservation des insectes)		X										
1.4.2	aménager des zones de qualité autour des nids identifiés		X			X				X			
1.4.3	préserver de grands arbres en forêt, notamment les arbres porteurs de nid					X							
1.4.4	préserver les sites de nidification identifiés												X
1.4.5	limiter les travaux de débroussaillage des ouvrages en période de reproduction							X					

**V.3. Objectifs opérationnels déclinant l'objectif de développement durable n°2 :  
Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site.**

- o Objectif opérationnel 2.1 : mettre en place un état des lieux précis de l'état des populations reproductrices de Pic mar sur le site.
- o Objectif opérationnel 2.2 : suivre les nids des espèces Cincle, Gogone noire, Autour des palombes, Bondrée aipivore et Busard Saint Martin.
- o Objectif opérationnel 2.3 : Suivre la présence de l'Engoulevent d'Europe et de la Gélinotte des bois.

**V.3. Objectifs opérationnels déclinant l'objectif de développement durable n°3 :  
Sensibiliser et/ou communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de biodiversité associés.**

- o Objectif opérationnel 3.1 : Sensibiliser les forestiers sur l'importance de la quiétude en période de reproduction ;
- o Objectif opérationnel 3.2 : Sensibiliser les forestiers sur l'importance du maintien de peuplements âgés et d'arbres morts ;
- o Objectif opérationnel 3.3 : Sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du maintien des zones humides, mares et haies,
- o Objectif opérationnel 3.4 : sensibiliser les autres usagers sur la présence d'un site nature 2000, ses enjeux et les mesures de préservation des espèces.

Tableau 25 : Actions pour objectifs opérationnels de restauration et/ou de gestion des habitats

Objectifs opérationnels	N°	Actions	Description	Outils	Acteurs	Niveau de priorité de l'action
Préserver et améliorer la qualité des habitats forestiers	1.1.1	préserver l'utilisation durable de la forêt	Préserver l'utilisation durable de la forêt par : - des mobifications en bois vaillantes - une régénération et possible naturelle et diversifiée	contrat et chartes Natura 2000 Document de Gestion forestière	propriétaires forestiers, ONF, gestionnaires forestiers, CNF.	forte
	1.1.2	réinventer des zones de landes	réinventer des zones des landes de moins de 5000m <sup>2</sup> au sein des propriétés forestiers	contrat et chartes Natura 2000 Document de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	moyenne
	1.1.3	recréer des zones de savanes	recréer des zones de fourrés par exploitation des arbres et développement du plateau d'essences adjuvatives et épineuses.	contrat Natura 2000 Document de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	moyenne
	1.1.4	re-pas réholosser les petites vides forestières	re-pas réholosser les vides forestières	chartes Natura 2000 Document de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	forte
	1.1.5	éviter les plantations mono-séculaires de résineux	éviter de planter des parcelles n° 592 spécifiques de résineux	contrat et chartes Natura 2000 Document de Gestion forestière	propriétaires forestiers, ONF.	forte
	1.1.6	préserver des déplantements de vieux bois	préserver les parcelles de vieux bois au sein du massif et si possible préserver leur maintien et l'alignement du vieillissement moyen dans l'exploitation forestière.	contrat et chartes Natura 2000 Document de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	forte
	1.1.7	conserver des arbres sèges et arbres morts	Conserver des arbres sèges et arbres morts dans toutes les zones forestières	contrat et chartes Natura 2000 Document de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	forte

			contrats et chartes Rando 2020	propriétaires, agriculteurs, éleveurs gérants	Famille
			mesures Agricole environnementales		
1.2.1	coopérer彼此 les rivières et plaines humides	Conserver et si possible accroître les marais et les rivières humides	contrats et chartes Natur 2020	propriétaires, agriculteurs, éleveurs gérants	Famille
1.2.2	conserver le bocage humide	Conserver un bocage adapté à la Plein'air échoueur [bocage dense, baies larges et épineuses]	mesures Agricole environnementales	propriétaires, agriculteurs, éleveurs gérants	Famille
1.2.3	réserver des zones	Réserver des zones adaptées au bocage humide	contrats et chartes Natur 2020	propriétaires, agriculteurs, éleveurs gérants	Famille
			mesures Agricole environnementales		
			contrats et chartes Natur 2020	propriétaires, agriculteurs, éleveurs gérants	Famille
1.2.4	ériter de façon extensive les prairies humides	Limiter la charge à l'écocare et l'utilisation d'insectes afin de favoriser du position diversifiée offrant une nourriture abondante pour les oiseaux insectivores	mesures Agricole environnementales	propriétaires, agriculteurs, éleveurs gérants	Famille
1.2.5	lutter une démarche de concertation sur une protection réglementaire des biodiversité	lutter des dérives enrumaines de cassement des îles les plus imprévisibles pour les oiseaux, pour les insectes	établissement associé au titre de l'Article L130-1 du code de l'urbanisme	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, éleveurs, ayant droits	groupes
1.2.6	favoriser la mise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme	favoriser la mise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme	contrats Natur 2020	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, éleveurs, ayant droits	Famille
1.3.1	Protéger et améliorer les plans d'eau et cours d'eau	Conserver les plans d'eau susceptibles d'accueillir les espèces d'élevage rencontrant le statut sécurité	contrats Natur 2020 Aides de l'Agence de l'Eau Programme rivière sauvage	propriétaires et ayant droits	Famille
1.3.2		Conserver la qualité physique	contrats Natur 2020 Missions de l'EauProgramme rivière sauvage	propriétaires et ayant droits	Famille

	arrêter la qualité de l'eau par la répression des rejets.	empêcher les rejets directs ou chassés en réalisées par des organismes provenant des habitants, de l'agriculture ou des industries.	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits
1.3.3	améliorer la qualité de l'eau par la mise en déchèterie.	poser des clôtures le long des bordures pour limiter la densité des animaux dans les cours d'eau.	contrat Natura 2000 Aides de l'Agence de l'Eau programme rivière sauvage	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière					
1.3.4	éliminer les déchets forestiers et les déchets ligneux.	éviter l'ensemencement des allées forestières en période de floraison et de nécification des espèces (d'ordre à supprimer).	informer les propriétaires sur la localisation des zones à risques pour leur sécurité et en se rapprocher avec eux des zones sans opérations de gestion durant la période de nécification dans un périmètre autour de ces îlots.	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière					
1.4.1	arrêter des zones de dévitalité autour des îlots identifiés.	éteindre les arbres porteurs de vies et les signifier aux propriétaires des parcelles concernées pour éviter leur coupe.	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière
1.4.2	préserver la nécification.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.
1.4.3	éteindre les arbres porteurs de vies.	éteindre les arbres porteurs de vies et les signifier aux propriétaires des parcelles concernées pour éviter leur coupe.	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière
1.4.4	préserver les sites de nécification identifiés.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.	préserver les sites de nécification du cycle biologique.
1.4.5	éteindre les arbres porteurs de vies.	éteindre les arbres porteurs de vies et les signifier aux propriétaires des parcelles concernées pour éviter leur coupe.	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière	charter Natura 2000 Documents de Gestion forestière

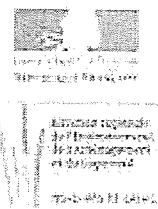
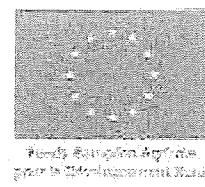
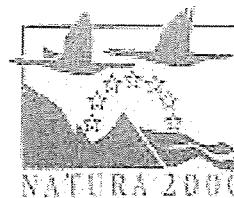
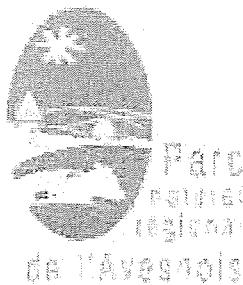
mettre en place un état des lieux précis de l'état des populations et représentances de la plante sur le site	2.1	Prise de vue sur deux aires au moins (au inventaire précis des espèces et de leur situation si possible, accompagné d'un descriptif de l'habitat)	Europe, Etat, communautés, conservatoire de compétences, préserveuses, agriculteurs, ayant droits	Directive Natura 2000
observer les nids des espèces énulées, espèces rares, espèces des milieux, prairies, landes, Baudrée apivore et Busard Saïci	2.2	Surveiller les nids des espèces pour en constater le nombre et localiser régulièrement les causes d'échec de nidification	Europe, Etat, communautés, conservatoire de compétences, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	Directive Natura 2000
Martin	2.3	Suivre la présence de l'Encéideant d'Europe et de la Gélinotte des bois	Europe, Etat, communautés, conservatoire de compétences, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	Directive Natura 2000
Sensibiliser les forestiers sur l'importance de la sanctuité en période de reproduction	3.1	Sensibiliser les forestiers sur l'importance de la sanctuité en période de reproduction	Europe, Etat, communautés, conservatoire de compétences, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	Directive Natura 2000
généraliser les bonnes sur l'importance du maintien des peuplements après débâcles majeures	3.2	Généraliser les bonnes pratiques sur l'importance du maintien des peuplements après débâcles majeures	Europe, Etat, communautés, conservatoire de compétences, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	Directive Natura 2000

Sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du maintien des zones humides, marais et haies	3.3	sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du maintien des zones humides, marais et haies
		sensibiliser les autres usagers sur la présence d'un site nature 2000, ses enjeux et les mesures de préservation des espèces
	3.4	Animation Natura 2000
		Animation Natura 2000
		Animation Natura 2000
		Animation Natura 2000

## **OBJECTIFS DOCOB**

**ZSC FR3100511**

IEFTECO SAS - RCS Lille - SIRET : 518 856 465 000 14  
Siège Social : 138, rue de la Louvière - 59380 Lille



## Site Natura 2000 - FR 3100511

« Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor »

## OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OPERATIONNELS



---

Docob Site FR3100511 – Objectifs de développement durable et opérationnels

---

## Sommaire

---

A. Les objectifs de développement durable .....	3
1. Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ? .....	3
2. Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ? .....	3
3. Les objectifs de développement durable définis pour le Docob du site FR3100511 .....	5
4. : Les objectifs opérationnels .....	5
a) Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ? .....	5
b) Les objectifs opérationnels définis pour le Docob du site FR3100511.....	6

2

## A. Les objectifs de développement durable

### 1. Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ?

Le Code de l'environnement, dans son article R414-11, en donne la définition suivante : « Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Les objectifs de développement durable fixent les lignes directrices de la gestion sur le site à long terme. Ils sont valables aussi longtemps que les enjeux de conservation associés sont d'actualité.

### 2. Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ?

Les objectifs de développement durable doivent :

- Être en adéquation avec la finalité du réseau Natura 2000 : « le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire » ;
- Tenir compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense locales. Toutefois, les objectifs de développement durable ne répondent pas directement aux enjeux socio-économiques et culturels. Ils peuvent contribuer à les satisfaire seulement dans la mesure où ils n'ont pas d'impact négatif sur les habitats naturels et les espèces concernés par le site Natura 2000 ;
- Cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire (ex : plan de gestion de réserve naturelle, SAGE, charte de PNR, Annexes ventes du SRGS...) ;
- Respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site (SOUHEIL H & al. 2009).

# LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

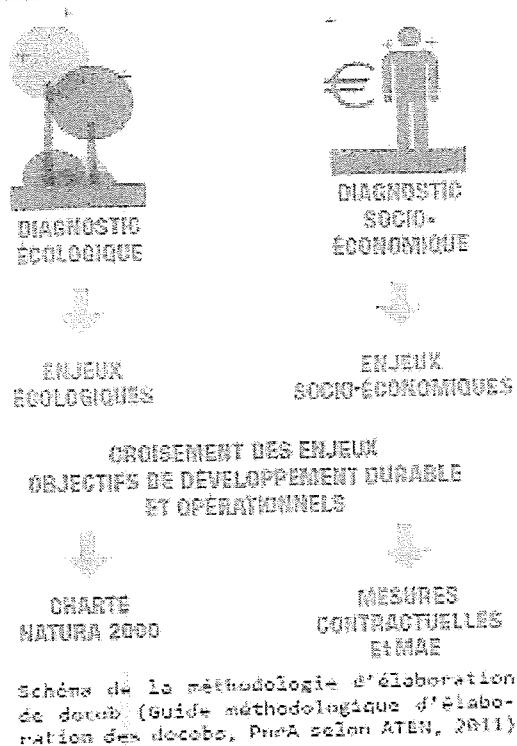


Figure 1 Schéma conceptuel d'un document d'objectifs Natura 2000

### **3. Les objectifs de développement durable définis pour le Docob du site FR3100511**

En tant qu'opérateur du site Natura 2000, le SMPNRA a identifié des objectifs de développement durable, en croisant le produit des deux premières sessions de groupes de travail destinées aux enjeux écologiques et socio-économiques. Les quatre objectifs de développement durable proposés ont été communiqués aux membres des groupes de travail pour relever leurs remarques, puis présentés au comité de pilotage pour ajustement et validation, le 23 janvier 2014 :

**ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux**

**ODD 2 : Soutenir le développement des activités économiques, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.**

**ODD 3 : Améliorer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en partenariat avec les propriétaires, gestionnaires et ayant-droits.**

**ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site**

Les objectifs de développement durable sont également formulés de manière à être en adéquation avec les objectifs de la ZPS FR3112001 « Forêts, bois et étangs de Thiérache », superposée au site 38.

### **4. Les objectifs opérationnels**

#### **a) Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ?**

Les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable, ils orientent l'action et la définition des mesures de gestion à mettre en place. Les objectifs opérationnels ont une visée à court et moyen termes. Ils sont à atteindre et pourront, si nécessaire être adaptés, au bout des deux périodes triennales d'animation, lors de l'évaluation du document d'objectifs.

## **b) Les objectifs opérationnels définis pour le Docob du site FR3100511**

Toujours dans l'optique d'une élaboration concertée du Docob, les objectifs opérationnels ont également été communiqués aux membres des groupes de travail pour relever leur avis. Ils ont ensuite été proposés, expliqués et ajustés en comité de pilotage avant d'être validés.

Les objectifs de opérationnels sont également formulés de manière à être en adéquation avec les objectifs de la ZPS FR3112001 « Forêts, bois et étangs de Thiérache », superposée au site 38.

### **c) Le lien entre les objectifs opérationnels du docob et les besoins socio-économiques**

Comme pour les enjeux écologiques, le parallèle est fait entre les objectifs du document d'objectifs et les besoins socio-économiques identifiés pour le site. Ce lien permet de comprendre quels besoins humains doivent être pris en compte dans la réponse aux objectifs du docob.

Aussi, pour tous les objectifs du docob il est important de prendre en compte les 10 premiers besoins socio-économiques globaux que sont :

BSE 1. Assistance financière, technique, administrative, pour la gestion forestière et notamment les actions dédiées à la biodiversité

BSE 2. Simplification des démarches administratives et contraintes moindres

BSE 3. Acculturation des divers usagers pour le respect, la tolérance et la compréhension des activités en place et du site

BSE 4. Maintien de la bonne entente entre acteurs d'un territoire

BSE 5. Respect du propriétaire privé, de sa propriété et de son environnement

BSE 6. Information des propriétaires pour une meilleure compréhension du dispositif Natura 2000 et de législation environnementale

BSE 7. Valorisation des usages de la propriété privée

BSE 8. Circulation de l'information entre gestionnaires de sites

BSE 9. Information des propriétaires et usagers sur les pratiques favorables à la faune et la flore

BSE 10. Remboursement total des frais engagés dans le cadre d'actions contractuelles

Les 11 autres besoins socio-économiques globaux mis en évidence par objectif de développement durable et par grands types d'habitats ou groupes d'espèces :

Tableau 1 : Objectif de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux aquatiques

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Spécies d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux	Milieux aquatiques	OP 1.1 : Améliorer la qualité physico-chimique, biologique et chimique des eaux (étangs, mares et cours d'eau) OP 1.2 : Assurer le bon fonctionnement hydrologique et biologique des cours d'eau et du bassin versant.	1032 - Mouette épinette, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1095 - Lampre de Planer, 1134 - Bouïère, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chebot commun, 1166 - Triton crête  2032 - Mouette épaveuse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1095 - Lampre de Planer, 1134 - Bouïère, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chebot commun  OP 1.4 : Favoriser la diversification des habitats aquatiques par des processus naturels (érosive, recharge en cours d'eau, embâcles, assèchement, ...)	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à métrotrophes avec végétation des <i>Littorellaceae</i> dominante ou très dominante, 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Nymphaeacalanion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 5430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6110 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argile humique, 6510 - Prairies marquées de fougues de haute altitude, 9150* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réécologie des prélevements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'héritage, notamment le capital eau, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Amélioration de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 2 : Objectifs de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux forestiers

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Spèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
		OP 1.5 : Maintenir des peuplements diversifiés dans leur structure et leur composition	1030 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Céphalène, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mésophorbiaies hygrophiles, 9110 - Hêtraies du Luzzu Argentum, 9130 - Hêtraies à Asperule, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9190* - Forêts siluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.6 : Maintenir un réseau de vieux bois répondant aux besoins des habitats et des espèces	1030 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Céphalène, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mésophorbiaies hygrophiles, 9110 - Hêtraies du Luzzu Argentum, 9120 - Hêtraies à Asperule, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9160* - Forêts siluviales à Aulne et Frêne commun,
<b>OPD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux</b>	<b>Milieux forestiers</b>	<b>OP 1.7 : Soutenir les pratiques rythmées et les opérations de mobilisation de bois suintant leur impact sur les milieux, les espèces et les habitats forestiers ou de lisière</b>	1055 - Dromier de la Suisse, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Céphalène, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	3140 - Eaux stagnantes, oligotrophes à macrophytes avec végétation aquatique et/ou des îlots - Nanoflore, 6430 - Mésophorbiaies hygrophiles, 9110 - Hêtraies du Luzzu Argentum, 9130 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9190* - Forêts siluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.8 : Préserver, restaurer et gérer favorablement les milieux forestiers (aquatiques, végétaux du littoral et lisières, éboulis)	1105 - Dromier de la Suisse, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à macrophytes avec végétation aquatique et/ou des îlots - Nanoflore, 6430 - Mésophorbiaies hygrophiles
		en partenariat avec les associations de manière à tirer le meilleur de leur expertise et compétences et à concilier ces actions avec leurs besoins		6430 - Mésophorbiaies hygrophiles, 9110 - Hêtraies du Luzzu Argentum, 9130 - Hêtraies à Asperule, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9190* - Forêts siluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.9 : Améliorer la transition entre milieux forestiers et milieux ouverts en favorisant les édifices élégants.	1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Céphalène, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	9130 - Hêtraies du Luzzu Argentum, 9130 - Chênaies à Asperule, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9190* - Forêts siluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.10 : Assurer l'équilibre des classes d'âges.		
		OP 1.11 : Favoriser le maintien des colonies de chauves-souris	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

BSE 11. Favoriser la réalisation des prélevements de bois et le renouvellement des peuplements

BSE 12. Préserver l'héritage, notamment le capital sol, sans lancer la mobilisation

BSE 13. Renforcer le réseau de descentes

BSE 14. Maintenir et restaurer l'équilibre sylvo-écosystémique

BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est nécessaire

Tableau 5 : Objectifs de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux ouverts

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espaces d'intérêt communautaire concernés	Habitats d'intérêt communautaire concernés
<b>ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiés comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux</b>		OP 1.12 : Maintenir et favoriser les pratiques d'entretien extensives, préférentiellement agroécologiques, favorables aux habitats ouverts et espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site	1065 - Bâtière de la Succise, 1079 - Lequin vifard, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1165 - Triton crêté	6110* - Pelouses répétées calcaires ou breiphiles de l'Alysse - Sénium alpin, 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et forêts d'emboissonnement sur calcaires, 6410 - Polypotactées hydrophiles, 6410 - Prairies à molles sur sols calcaires, tourbeux, ou argileux humides, 6510 - Prairies maigres du fauché de basse altitude,
	Milieux ouverts	OP 1.13 : Restaurer les milieux ouverts moyennant à fortiori endommagées ou ayant changé d'usage	1065 - Bâtière de la Succise, 1311 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1165	6110* - Pelouses répétées calcaires ou breiphiles de l'Alysse - Sénium alpin, 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et forêts d'emboissonnement sur calcaires, 6410 - Polypotactées hydrophiles, 6410 - Prairies à molles sur sols calcaires, tourbeux, ou argileux humides, 6510 - Prairies maigres du fauché de basse altitude, 8210 - Pointes rocheuses calcaires avec végétation chamaephytique
		OP 1.14 : Maintenir et développer un réseau dense et diversifié d'éléments paysagers favorables aux milieux courts, incisés et aménagés : haies, estués de haut-jet ou îlots, mares, ... en partenariat avec les propriétaires et la profession agricole	1065 - Bâtière de la Succise, 1079 - Taupin violeté, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1165 - Triton crêté	
		OP 1.15 : Diversifier les structures de la forêt	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1165 - Triton crêté	

Bassins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'allevage

BSE 20. Préserver les terres agricoles

BSE 21. Prévention de l'allevage herbacé

Tableau 4 : Objectifs de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour l'ensemble des habitats et espèces d'IC.

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Spécies d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
		OP 1.10 : Assurer la suveillance de gîtes aux chiroptères d'intérêt communautaire	1321 - Marin à ailes échancrées, 1323 - Marin de Bechstein, 1324 - Grand Marin,	
<b>OOS 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiés comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux</b>	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 1.17 : Gérer la présence d'espèces animales (prédatrices, charaptes ou prédatrices) ou végétales. Identifiez celles qui sont déterminantes aux habitats d'intérêt communautaire et/ou d'espèces, en relation avec les acteurs locaux compétents OP 1.18 : Éviter les dégâts par les herbivores phytophages. OP 1.19 : Garantir la compatibilité des activités de loisir avec les enjeux de conservation du site.	1012 - Muletier épervier, 1082 - Ecrevisse à pattes blanches, 1095 - Lampraise de Flérier, 1134 - Bouviers, 1148 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1160 - Chabot commun, 1166 - Truite truite 1072 - Rondelet épervier, 1065 - Cormor de la branche, 1079 - Taupin vislaç, 1083 - Lozen corneille, 1088 - Grand Caprice, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lampraise de Flérier, 1134 - Bouviers, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1160 - Chabot commun, 1163 - Marin à poches échancrées, 1321 - Marin de Bechstein, 1324 - Grand Marin, 1166 - Truite truite	9130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-trophes avec végétation des hydrophytes uniforme et/ou des espèces - Nymphéacées, 3150 - Lacs marécages naturels avec végétation du Nymphéacées ou de l'Hydrocharitacées, 3110* - Ruisseaux ripicoles calcaires ou basse-pentes de l'Allier - Section alta, 6210 & 6210* - Ruisseaux riche en benthos et faibles d'embûchement sur rocheuses, 6410 - Megaphorbiaies hygroscopiques, 8210 - Parcs marécages calcaires avec végétation rhizomophylique, 9180* - Forêts de peuplier, chêne ou mélisier du Tilio-Acerium, 9160* - Forêt alluviale à hêtre et frêne commun, 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-trophes avec végétation des hydrophytes uniforme et/ou des espèces - Nymphéacées, 3150 - Lacs marécages naturels avec végétation du Nymphéacées ou de l'Hydrocharitacées, 3120* - Ruisseaux ripicoles calcaires ou basse-pentes de l'Allier - Section alta, 6210 & 6210* - Ruisseaux riche en benthos et faibles d'embûchement sur rocheuses, 6410 - Megaphorbiaies hygroscopiques, 8210 - Parcs marécages calcaires avec végétation rhizomophylique, 9180* - Forêts de peuplier, chêne ou mélisier sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux, 6410 - Ruisseaux marécages de fauche de haies - alticoles, 8210 - Ruisseaux rocheux calcaires avec végétation rhizomophylique, 9110 - Marais du Luzulo-Napacum, 9130 - Marais à Asperge, 9160 - Chênaies mesocalcaires rhizomophiques, 9180* - Forêt de peuplier, chêne ou tilleul du Tilio-Acerium, 9160* - Forêt alluviale à hêtre et frêne commun,
		OP 1.20 : Encadrer la fréquentation touristique du site au regard des enjeux écologiques du site et des besoins de la population locale		

#### Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélevements de bois et le renouvellement des principements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsque celle est nécessaire
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource précoce
- BSE 18. Héberges de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage horticole

Tableau 3 : Objectifs de développement durable n°2

Objectifs de développement durable	Mesures concrètes	Objectifs opérationnels	Spécies d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
OPD 2.1 : Participer à la préservation du système agricole herboré à son développement		OP 2.1 : Participer à la préservation du système agricole herboré à son développement	1033 - Huilette épaisse, 1085 - Cormier de la Suisse, 1090 - 1092 - Ecureisse à pattes blanches, 1096 - Lamprois de Flanier, 1134 - Bouviers, 1145 - Louche d'Étang, 1149 - Louche du rivière, 1163 - Chatot commun, 1321 - Murin à oreilles échantrées, 1323 - Murin de Benthstein, 1324 - Grand Murin, 1366 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-épithopes avec végétation des littorales uniflores ou/et des Zostoc - Nanojuncées, 3150 - Locs eutrophes naturels avec végétation du Macrophytum ou de l'Hydrocharition, 6110* - Molasses sèches semi-naturelles et fossiles d'embûchement sur calcaires, 6430 - Hérophorbiales hydrophiles, 6410 - Prairies à moline sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux, 6510 - Prairies marges de fauche de basse altitude, 6150* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 4130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-épithopes avec végétation des littorales uniflores ou/et des Zostoc - Nanojuncées, 6430 - Hérophorbiales hydrophiles, 6410 - Prairies à moline sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux, 6130 - Marmites à Asperule, 9160 - Chênes pédonculées ciliées, 9190* Prairies de pente, étangs ou ravines du Nid-Accord, 9150* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
OPD 2.2 : Participer à la préservation de l'activité équine à son développement		OP 2.2 : Participer à la préservation de l'activité équine à son développement	1065 - Cormier de la Suisse, 1078 - Tuirin violacé, 1083 - Louche d'Étang, 1088 - Grand Murin à oreilles échantrées, 1323 - Murin de Benthstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-épithopes avec végétation des littorales uniflores ou/et des Zostoc - Nanojuncées, 3150 - Locs eutrophes naturels avec végétation du Macrophytum ou de l'Hydrocharition, 6110 - Hérophorbiales hydrophiles, 6410 - Prairies à moline sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux, 6510 - Prairies marges de fauche de basse altitude, 6150* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
OPD 2 : Soutenir le développement des activités économiques traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 2.3 : Participer à la préservation des activités traditionnelles et de loisir (chasse, pêche, ... ) et à leur développement	1033 - Huilette épaisse, 1085 - Cormier de la Suisse, 1079 - 1092 - Ecureisse à pattes blanches, 1096 - Lamprois de Flanier, 1134 - Bouviers, 1145 - Louche d'Étang, 1149 - Louche du rivière, 1163 - Chatot commun, 1321 - Murin à oreilles échantrées, 1323 - Murin de Benthstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-épithopes avec végétation des littorales uniflores ou/et des Zostoc - Nanojuncées, 3150 - Locs eutrophes naturels avec végétation du Macrophytum ou de l'Hydrocharition, 6110 - Hérophorbiales hydrophiles, 6410 - Prairies à moline sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux, 6510 - Prairies marges de fauche de basse altitude, 6150* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 2.4 : Participer au développement de la valorisation écosystémique notamment des éléments abrités du bocage, au regard des enjeux écologiques du site	1042 - Huilette épaisse, 1088 - Cormier de la Suisse, 1079 - 1092 - Ecureisse à pattes blanches, 1096 - Lamprois de Flanier, 1134 - Bouviers, 1145 - Louche d'Étang, 1149 - Louche du rivière, 1163 - Chatot commun, 1321 - Murin à oreilles échantrées, 1323 - Murin de Benthstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Prairies à moline sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux, 6510 - Prairies marges de fauche de basse altitude, 6150* - Prairies alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 2.5 : Participer au développement de systèmes économiques en soutenant la mise en œuvre de pratiques comparables avec la conservation des végétations et espèces d'intérêt communautaire et les usages en place sur le site	1032 - Huilette épaisse, 1085 - Cormier de la Suisse, 1079 - Tuirin violacé, 1083 - Louche d'Étang, 1088 - Louche à oreilles Cariques, 1092 - Ecureisse à pattes blanches, 1096 - Lamprois de Flanier, 1134 - Bouviers, 1143 - Louche d'Étang, 1149 - Louche du rivière, 1163 - Chatot commun, 1321 - Murin à oreilles échantrées, 1323 - Murin de Benthstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-épithopes avec végétation des littorales uniflores ou/et des Zostoc - Nanojuncées, 3150 - Locs eutrophes naturels avec végétation du Macrophytum ou de l'Hydrocharition, 6110* - Prairies sèches semi-naturelles et fossiles d'embûchement sur calcaires, 6430 - Hérophorbiales hydrophiles, 6410 - Prairies à moline sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux, 6510 - Prairies marges de fauche de basse altitude, 6150* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,

Enjeux socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à cet objectif :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélevements de bois et la renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilité
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre hydro-byrégique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (gFD), lorsqu'elle est absente
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivière de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terroirs agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herboré

Tableau 6 : Objectifs de développement durable n°3

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Spécies d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
OP 3.1 : Réaliser le suivi écologique et l'assurancem des opérations de gestion et de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 3.2 : Améliorer la connaissance relative aux habitats d'intérêt communautaire "Visibles" connus ou potentiels sur le territoire du site S3	1032 - Hulotte épaisse, 1063 - Dardier de la Guitte, 1070 - Loup vulné, 1082 - Lucane cerf-vant, 1088 - Grand Capricorne, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lampyre du Manz, 1134 - Bouvière, 1145 - Lache d'étag, 1149 - Lache de rivière, 1163 - Chêne commun, 1321 - Murin à crêtes échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3120 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méotrophes avec végétation des <i>Littorellales</i> ou/et des <i>Ectemniaceae</i> - <i>Anomocystes</i> , 3130 - Leys eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 3130* - Pelouses sèches calcaires ou dégénérées sur calcaires, 6430 - Mésocharbilles hygrophiles, C410 - Prairies à molins sur sols calcaires, tourbeux, ou argileux limoneux, 6510 - Prairies moyennes de basse altitude, K410 - Prairies rocheuses calcaires avec végétation chamaephytique, 6110 - Marais du <i>Lauris</i> Aquatique, 6130 - Herbes à <i>Aesculus</i> , 6160 - Chênes péminués rhizomateux, 6180* Ferme de pente, <i>Aesculus</i> ou ravine du <i>Join</i> /Ardorion, 6190* - Prairies à <i>Alnus</i> à Aulne et Frêne commun, 3120 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méotrophes avec végétation des <i>Littorellales</i> ou/et des <i>Ectemniaceae</i> - <i>Anomocystes</i> , 3130 - Leys eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6410 - Prairies à molins sur sols calcaires, tourbeux, ou argileux
OP 3.3 : Améliorer la connaissance relative à l'exploitation du territoire du site S3 par les espèces d'intérêt communautaire	Milieux aquatiques	OP 3.4 : Inventorier la faune piscicole (Bouvière et lache d'étag) des plans d'eau du site, identifier et qualifier les lieux favorables et défavorables aux plans d'eau comme aux cours d'eau, et proposer un programme d'actions	1032 - Hulotte épaisse, 1063 - Lampyre du Manz, 1134 - Bouvière, 1145 - Lache d'étag, 1149 - Lache de rivière, 1321 - Murin à crêtes échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	1134 - Bouvière, 1145 - Lache d'étag

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélevements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilité
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est nécessaire
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Aménagement durable qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des courants d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 7 : Objectif de développement durable n°4

Objectif de développement durable	Mélieux concernés	Objectifs opérationnels	Spécies d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
<b>Op 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site</b>	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 4.1 : Développer la partenariat avec les acteurs locaux pour le suivi et la mise en place d'actions favorables aux espèces et végétations d'intérêt communautaire OP 4.2 : Sensibiliser le grand public au patrimoine naturel et valoriser les actions favorables à la biodiversité mises en place par les acteurs du site OP 4.3 : Informer les usagers du site de la réglementation en vigueur OP 4.4 : Accompagner administrativement les acteurs locaux dans la réalisation et l'élaboration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire OP 4.5 : Maintenir un niveau de concertation et d'échange entre les acteurs du site	1030 - Huilets épaisse, 1085 - Daimier de la Suisse, 1079 - Taupin violace, 1001 - Louane cervelat, 1000 - Grand Capricorne, 1097 - Escalope à poches blanches, 1096 - Lampraise de Planer, 1134 - Bouviers, 1145 - Loche d'Alouette, 1140 - Loche du ruiré, 1163 - Cheval cabrioul, 1221 - Muine à ventelles échancrées, 1223 - Muine de Madouzein, 1374 - Grand Huit, 1169 - Truite arcte	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à métaboliques avec végétation des bâtières ou minéral 610 ou 625 Tonkin - Nanophantes, 3190 - Eaux eutrophes naturelles avec végétation du Myriophyllum ou de l'Hydrocharite, 6110* - Falaises rocheuses calcaires ou basaltiques de l'Aveyron - Section 610, 6210 & 6210* - Falaises sèches semi-naturelles et faciles d'embûchement sur calcaires, 6430 - mégaphytiques hygrofuges, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argile humeuse, 6510 - Prairies marines de la baie de Bassac altitude, 6210 - Prairies rocheuses calcaires avec végétation hydrophytique, 9110 - Râmes du Lure et Aveyron, 9130 - Râmes à Apérine, 9160 - Crênelles pédonculées rhizomateuses, 9180* - Falaises de pierre, 9180 - roches du Tarn-Aveyron, 9150* - Falaises à Aulne et Urne communis

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. FAVORISER la réalisation des pâturements de bœuf et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilité
- BSE 13. Renforcer le réseau de dépendances
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre syvo-zymogénique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsque cela est nécessaire
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Faire des eaux de bonne qualité physique, chimique, et faire leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

